



## CHARTRE RSE RÉSEAU AD



# Le Réseau AD s'engage dans une démarche RSE

La responsabilité sociétale des entreprises (**RSE**) se définit comme une démarche sincère et volontaire des adhérents aux enjeux du développement durable, aussi bien dans leurs activités que dans leurs interactions avec leurs parties prenantes. Elle concerne trois domaines : environnemental, social et sociétal.

### Les engagements de l'Adhèrent du Réseau AD :

1. **Responsabilité sociale** : Nous nous engageons à promouvoir le bien-être de nos employés, à respecter les droits de l'homme et à favoriser l'équité et la diversité au sein de notre entreprise.
2. **Responsabilité environnementale** : Nous nous efforçons de minimiser notre empreinte écologique en adoptant des pratiques durables et en réduisant nos émissions de carbone. Nous nous engageons également à utiliser des ressources renouvelables et à promouvoir le recyclage.
3. **Responsabilité sociétale** : Nous nous engageons à mener nos affaires de manière transparente et éthique, en créant de la valeur à long terme pour toutes nos parties prenantes, y compris nos clients, nos employés, nos fournisseurs et la communauté.

En signant cette charte RSE, vous vous engagez à maintenir vos efforts actuels et à vous investir activement dans une évolution constante vers une responsabilité sociétale renforcée.

Raison Sociale : ..... AD CARROSSERIE AUBERT

Nom et prénom du dirigeant : ..... AUBERT LUDOVIC

Fait à : ..... GAP

Date : ..... 17 janvier 2025

Signature :

Signé par :  
  
025AFBD2829649A...